

Mises en œuvre contrastées

« Depuis plusieurs jours, je savais que des fiches concernant l'arrestation de Juifs étaient arrivées à l'arrondissement. J'en ai de suite avisé un de mes amis hôtelier 6 rue de Picardie qui connaissait beaucoup de juifs »

Témoignage d'André Pingenet, alors brigadier-chef au commissariat du 3ème arrondissement en juillet 1942

« Lors de la grande rafle du 16 Juillet 1942 Monsieur Jéhanno [alors commissaire du 2ème arrondissement] est accouru à la dernière minute nous prévenir et nous avait également prié d'avertir toutes nos connaissances »

Attestation datée du 7 mai 1945 d'un juif allemand, résidant en juillet 1942 dans le 2ème arrondissement

« Dans les bureaux de la Préfecture de police, tout le monde était, plus ou moins précisément, au courant [de la rafle]. Le 15 juillet 1942, le chef du service de l'Éloignement des étrangers aux Renseignements Généraux, dénommé Le Guellec, apprend que la rafle aura lieu le lendemain. Il aborde alors tous les individus portant l'étoile rencontrés sur le chemin de son domicile : « Ne dormez pas chez vous cette nuit ».

D'après Laurent Joly, *La rafle du Vel' d'Hiv'*, Paris, juillet 1942, Grasset & Fasquelle, Paris p. 89-91

Quelle attitude certains policiers parisiens ont-ils adopté face à la perspective de la rafle ?
[Certains policiers ont fait le choix d'avertir les populations visées.](#)

« La distribution des fiches [venues de la Préfecture de Police] est effectuée par les commissaires. Certains font le choix de ne pas commenter circulaire et consignes, et se contentent de les lire ou de les afficher - « On sentait que sa réserve signifiait « Vous n'êtes pas tenus de les appliquer » assure un ancien gradé à propos du commissaire Sabaut (10ème arrondissement). Un seul, Georges Ballyot, commissaire du 8ème, signale, en septembre 1944, avoir « personnellement, demandé à ses équipes de gardiens « de trouver le moins possible d'israélites à leur domicile et de traiter avec le maximum d'humanité ceux qui, malgré tout, seraient arrêtés. »

Plusieurs commissaires éprouvent des scrupules à relayer les ordres et n'encouragent pas leurs hommes à faire du zèle.

D'autres, à l'inverse, incitent au « rendement », agitent la menace de sanctions contre les policiers qui n'arrêteraient pas suffisamment de juifs, ou font part des exigences allemandes et des risques encourus à ne pas les satisfaire. Dans certains arrondissements, le commissaire impose de forcer les portes des domiciles des personnes qui ne répondraient pas. »

D'après Laurent Joly, *La rafle du Vel' d'Hiv'*, Paris, juillet 1942, Grasset & Fasquelle, Paris p. 105

Que cet extrait révèle-t-il de l'application des ordres venus de l'échelon central, celui de la Préfecture de Police, à l'échelle locale, celle des commissariats d'arrondissement ?

[Les commissaires ont pu avoir des attitudes contrastées quant à l'application des ordres centraux. Certains ont pu les relayer *a minima*, quand d'autres ont fait preuve d'un empressement zélé.](#)

« Mais Messieurs, mon mari n'est plus ici ! Vous l'avez déjà arrêté et envoyé au camp de Pithiviers ! » Cette réponse de Malka Reiman lancée aux policiers venus l'appréhender elle et son époux a des centaines de répliques.

Le plus souvent, les agents sont contrariés (c'est pour eux une non-arrestation de plus à justifier) et décontenancés par la réaction des intéressées, qui ne comprennent pas que l'on arrête des femmes et des enfants. En l'espèce, les policiers ne se laissent pas émouvoir par la détresse de cette femme. Ils attendent, agacés, qu'elle se calme, puis qu'elle rassemble ses affaires. «

« D'autres agents, cependant, n'ont pas le cœur à rester de marbre : « peu à peu, devant le chagrin de ma mère, ils se sont adoucis. Et au lieu de 20 minutes, c'est jusqu'à 11 heures qu'ont duré nos préparatifs [...]. A la fin, ils nous ont avoué que le travail qu'ils devaient faire les écœuraient » raconte en 1949 Alex Grinstein, arrêté avec sa mère. »

« Je me souviens de la tête de ces deux flics qui viennent arrêter une famille, une femme avec cinq enfants. Ils se sont regardés, et puis, bon... Ils avaient pas du tout l'air d'être heureux de faire le boulot qu'on leur demandait de faire. Ça, c'est sûr. Et puis Jeannot [5 ans] aussi s'est mis à hurler », raconte Serge Rotgold, alors âgé de 12 ans et demi. Les agents disent qu'ils vont revenir, ce qui permet aux Rotgold de se réfugier chez des voisins... »

« En juillet 1942, Annette Zaidman, 8 ans, vit chez sa tante et sa cousine. Dans son souvenir, un seul policier frappe à la porte : « On a eu de la chance, il était tout seul et il a dit « préparez vos affaires, je reviens vous chercher dans un quart d'heure ». Donc, ma tante a refermé la porte, elle a écouté. Elle a entendu les pas s'en aller. Elle nous a dit : « on va se sauver. Vous faites pas de bruit, et vous courez avec moi. On est descendu deux étages. Le policier était en train de regarder la vitrine de la librairie qui était en bas. Ma tante a tremblé de tout son corps. Elle nous a lâché les mains, elle a été paniquée là. Il n'a pas bougé. Il a fait semblant de ne pas nous voir. Elle nous a repris les mains et on est reparti ».

D'après Laurent Joly, *La rafle du Vel' d'Hiv'*, Paris, juillet 1942, Grasset & Fasquelle, Paris p. 113-117

Que met en évidence la confrontation de ces quatre extraits quant à l'attitude des « agents capteurs », c'est-à-dire des policiers chargés de arrestations ?

La confrontation de ces quatre extraits met en évidence des attitudes contrastées des « agents capteurs », entre inflexibilité et mansuétude.

Quelle mise en relation peut-être effectuée entre ces différents extraits ?

Ces extraits révèlent, que ces attitudes contrastées dans la mise en œuvre des directives centrales se sont manifestées à différents échelons de la hiérarchie policière.

« Dans le 18ème arrondissement, les résultats de la rafle vont s'avérer particulièrement élevés, entre 44 et 48 % d'arrestations. C'est un cas exceptionnel. Dans les autres arrondissements où de nombreux juifs sont recherchés (3ème, 4ème, 10ème, 11ème, 19ème et 20ème), l'information semble avoir mieux circulé et les victimes sont, le 16 juillet 1942, davantage en mesure d'échapper à l'arrestation.

Mais il y a aussi que, dans ces arrondissements, la grande majorité des agents mobilisés sont des renforts. Sans doute est-ce plus facile pour ces policiers, placés sous l'autorité de gradés qu'ils ne connaissent pas et qui ne les connaissent pas, de laisser filer des gens. C'est ainsi que, dans le 20ème arrondissement, où le commissaire est l'un des plus durs, mais où les équipes sont composées à 90 % de renforts, seul un tiers (entre 32 et 35%) des juifs recherchés vont être arrêtés.

En revanche, en banlieue, où, sauf exception, les juifs sont peu nombreux et disséminés, les équipes sont presque toutes constituées à partir des effectifs en place. Cette proximité semble avoir joué contre les victimes : entre 42 et 46,5 % des personnes recherchées en banlieue vont être trouvées, contre environ un tiers pour Paris *intra muros*.

D'après Laurent Joly, *La rafle du Vel' d'Hiv'*, Paris, juillet 1942, Grasset & Fasquelle, Paris p. 122-124

Un tableau détaillé des pourcentages d'arrestation par arrondissements est disponible p.158

La multiplicité des facteurs d'explication conduisant à ces contrastes spatiaux sont présentés p.154 à 163.

À quel bilan spatial les attitudes policières décrites précédemment ont-elles contribué ?

Le bilan spatial de la rafle est lui aussi contrasté, entre les arrondissements et entre Paris *intra muros* et les communes de banlieue.